

Crédit-cadre 2018-2022 de Fr. 500'000.- (HT) pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau d'eau potable

1. PREAMBULE

Le réseau d'eau potable de la ville de Delémont compte plus de 2'400 compteurs domestiques ayant une durée de vie de 10 ans. Afin de maintenir ces compteurs en bon état de fonctionnement, il est nécessaire de remplacer 10 % du parc compteurs chaque année.

La présente demande de crédit a pour but d'optimiser encore la gestion financière du Service de l'eau, à l'image de ce qui a été réalisé avec succès pour le Service électrique dès 2015. Elle tient également compte de la mise en place, avec une planification dès 2018, d'un système de relevés à distance. Raison pour laquelle les montants annuels du crédit-cadre sont supérieurs à la rubrique actuelle.

2. PLANIFICATION 2018-2022

L'étude réalisée par les Services industriels pour la gestion de patrimoine, dans le cadre du PGAE, permet de définir les montants suivants relatifs aux investissements nécessaires pour les compteurs et les systèmes de gestion du réseau d'eau.

Libellé	Montant total du crédit-cadre (CHF)	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit-cadre 2018-2022 entretien du parc compteurs domestiques	500'000.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-

Le transfert des charges entre les rubriques du compte de fonctionnement et le crédit-cadre se détaille comme suit :

Rubrique ProConcept Municipalité	Sous-rubrique ProConcept SID	Budget 2017	Montant à porter au Budget 2018	Crédit-cadre réseau de distribution*	Crédit-cadre pour ouvrages*	Crédit-cadre parc compteurs	Différences fonctionnement vs. investissement
1504.311.01	1550.311.01 Outillage	85'000	35'000	-	50'000	-	-
1504.313.01	1550.313.01 Achat - Entretien compteurs	20'000	-	-	-	20'000	-
1504.314.01	1550.314.21 Réseau - stations de pompage et réservoirs	80'000	-	-	80'000	-	-
1504.314.01	1550.314.22 Réseau - achat matériel	200'000	20'000	150'000	-	-	-30'000
1504.314.01	1550.314.23 Réseau - factures d'entrepreneurs CG	300'000	30'000	200'000	-	-	-70'000
1504.314.01	1550.314.24 Réseau - achat matériel (prestations services)	35'000	35'000	-	-	-	-
1504.314.01	1550.314.25 Réseau - équipement / télécommande	40'000	-	-	40'000	-	-
1504.318.12	1550.318.12 Mandats à tiers	100'000	20'000	40'000	40'000	-	-
	Divers et évolution des technologies (Smart)	-	-	-	20'000	80'000	100'000
	Montant annuel du crédit-cadre			390'000	230'000	100'000	-
	Crédit-cadre sur 5 ans (2018-2022)			1'950'000	1'150'000	500'000	
				<i>* crédits-cadre spécifiques présentés en parallèle</i>			

Cette planification financière tient compte des recommandations des articles 92 à 95 du chapitre III : « Financement » de la Loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux, RCJU 814.20).

Le budget 2018 présenté par les Services industriels dans le chapitre 15 tiendra compte de la suppression des investissements du réseau de distribution.

3. FINANCEMENT

Le financement par le Service de l'eau sera de Fr. 500'000.- (hors TVA). Il sera financé par voie d'emprunt à charge des Services industriels. Avec intérêt moyen de 3 % et un amortissement sur 10 ans, la charge annuelle portée aux comptes de fonctionnement sera de Fr. 65'000.-. Cette charge financière n'aura pas d'incidence sur le tarif de l'eau.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			500'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier dès 2018	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		500'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (durée de vie : 10 ans)	10 %	50'000.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		15'000.00
Total de la charge financière annuelle		65'000.00

* L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

4. PREAVIS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville d'accepter la demande de crédit-cadre de Fr. 500'000.- pour l'entretien du parc compteurs du réseau d'eau potable.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 octobre 2017

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 2 octobre 2017 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2018-2022 de Fr. 500'000.- (HT) pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau d'eau potable est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 octobre 2017